



SOMMAIRE

EUROPE

1. Évaluation Erasmus+ - la Commission consulte
2. L'Europe se mobilise

FRANCE

1. Déclaration de revenus 2017 en France
2. Détachement de salariés en France : le formulaire A1
3. L'arrivée de la vignette environnementale Crit'Air

ALLEMAGNE

1. Déclaration d'impôt 2017 en Allemagne
2. La retraite flexible ou « Flexirente »

SUISSE

1. Initiative « Sortons de l'impasse ! » : après la consultation, le Conseil fédéral renonce à présenter un contre-projet

TRANSFRONTALIER

1. Campagne fiscale française de 2017 : nouvelles dispositions pour les retraités bénéficiaires de pensions allemandes
2. « Die Tram ist da » : la ligne strasbourgeoise de tram D traverse le Rhin depuis le 29 avril

INFOBEST

1. INFOBEST PALMRAIN : 29^{ème} réunion du Comité Directeur
2. INFOBEST Vogelgrun/Breisach : poursuite des cofinancements pour quatre ans

INFOBEST Vogelgrun/Breisach

1. Dialogue citoyen transfrontalier à Breisach
2. Manifestation Jardins ouverts 2017 du Landkreis Emmendingen

Permanences du réseau INFOBEST

EUROPE

ÉVALUATION ERASMUS+ - LA COMMISSION CONSULTE

Créé en 1987, le programme d'échange de l'Union Européenne « Erasmus » fête ses 30 ans. À cette occasion, la Commission Européenne va présenter une évaluation du programme à la fin de l'année. En effectuant des interviews, des analyses des médias sociaux et une consultation publique, la Commission veut déterminer la réalisation des objectifs et la rentabilité du programme. La consultation est destinée aux anciens participants Erasmus afin qu'ils racontent leurs expériences et fassent des propositions d'amélioration.

Tandis que le programme comptait 11 pays participants à sa création, il couvre 33 pays européens aujourd'hui : les 28 États membres de l'UE ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine, la Norvège et la Turquie. L'Espagne, l'Allemagne et la France sont les destinations préférées.

Depuis 1987, 5 millions de personnes, dont 3,3 millions d'étudiants, ont effectué un séjour de mobilité à l'étranger avec Erasmus. En 2014, l'Union Européenne a restructuré le programme : les séjours pour les étudiants, élèves et apprentis ont été fusionnés dans le programme « Erasmus+ ». De plus, l'UE a augmenté le financement d'Erasmus+ de 40% avec un budget d'environ 16 milliards d'euros (dont 1,26 milliards pour la France) pour la période de financement de 2014 à 2020.

Vous pouvez participer à la consultation sur le lien suivant.

Cliquez sur « Select another language » si vous voulez changer la langue.

<https://www.surveymzmo.eu/s3/90027560/english>

L'EUROPE SE MOBILISE

Le 25 mars 1957, le Traité de Rome a posé la première pierre pour l'Union Européenne (UE). Aujourd'hui, 60 ans plus tard, l'UE est confrontée à des défis sans précédent. Des événements comme le Brexit, ont rendu incertains un grand nombre de citoyens qui sont de plus en plus sceptiques par rapport au vivre ensemble au niveau européen.

En raison de cette remise en cause croissante de l'UE, des Européens souhaitent donner un nouvel écho aux valeurs communes à l'origine de la création de l'UE : « March for Europe », « Pulse of Europe », « Run for Europe » et bien d'autres encore – toutes ces initiatives se sont formées pendant les semaines et mois derniers et elles ont le vent en poupe. Que ce soit à Berlin, Fribourg-en-Brisgau, Paris ou Rome, les participants veulent promouvoir les valeurs européennes communes comme la démocratie, la liberté de la presse, la paix et se déclarer contre la guerre, la haine et le protectionnisme. La devise est l'unité et la solidarité pour la lutte conjointe contre les crises. Les organisateurs des initiatives et leurs partisans veulent montrer que les défis transfrontaliers peuvent uniquement être résolus ensemble et que non seulement les hommes politiques mais également la société dans son ensemble sont responsables de l'avenir de l'Europe. Les actions organisées doivent refléter la diversité et l'unité européenne. C'est pourquoi le drapeau de l'UE est omniprésent pendant les manifestations – que ce soit sur les bannières, les casquettes ou les t-shirts.

Ces initiatives souhaitent mettre en garde contre l'idée reçue que l'existence de l'UE est acquise et qu'un combat pour elle n'en vaut pas la peine.

Afin d'interpeller le grand public en ces temps de crise pour l'UE, de nombreuses institutions publiques et nombre de particuliers publient par ailleurs des articles et appels pour expliquer pourquoi l'Union européenne doit continuer à exister. Le Lycée Franco-Allemand de Freiburg a publié ainsi un appel intitulé « On ne badine pas avec l'Union Européenne » dans lequel le lycée appelle à la solidarité et à la cohésion. Le Centrum für Europäische Politik (Centre de politique européenne) a également rédigé un texte allant dans ce sens « Europa gelingt nur gemeinsam » (Ensemble, nous réussissons l'Europe). A l'occasion du 60^e anniversaire du Traité de Rome, le Centre Européen de la Consommation a par ailleurs fait paraître une liste de 60 raisons de croire en l'Europe. Sont cités entre autres les droits des consommateurs, la mobilité au sein de l'UE, la diversité culturelle et les avantages des institutions européennes communes.

Vous trouverez la liste ainsi que les sites internet des initiatives mentionnées ci-dessous :

<http://www.marchforeurope.net/>

<http://pulseofeurope.eu/>

<http://run-for-europe.eu/>

<http://www.dfgfa.net/dfg/fr/actualites/reportages/795-on-ne-badine-pas-avec-l-union-europeenne>

http://www.cep.eu/fileadmin/user_upload/cep.eu/Studien/Freiburger_Appell/Freiburger_Appell_final.pdf

http://www.europe-consommateurs.eu/fileadmin/user_upload/eu-consommateurs/PDFs/presse/2017/60_raisons_de_croire_en_l_Europe.pdf

FRANCE

DECLARATION DE REVENUS 2017 EN FRANCE

La déclaration d'impôt 2017 doit être remplie et déposée avant les dates limites fixées par les services des impôts et concerne les personnes résidant en France et les personnes percevant des revenus de source française.

Les délais imposés pour la déclaration d'impôts 2017 sont les suivants :

17 mai 2017	Date limite de dépôt de la déclaration version papier (tous les départements, les expatriés et non-résidents)
23 mai 2017	Date limite de déclaration par internet pour les départements n° 1 à 19, les expatriés et non-résidents.
30 mai 2017	Date limite de déclaration par internet pour les départements n° 20 à 49 (y compris les départements de la Corse)
6 juin 2017	Date limite de déclaration par internet pour les départements n° 50 à 976

Vous êtes concerné par l'obligation de déclarer en ligne cette année si :

- Votre revenu fiscal de référence (RFR) en 2016 (sur vos revenus de 2015) est supérieur à 28 000 euros ;

- Votre résidence principale est équipée d'un accès à Internet.

Toutefois, si vous estimez ne pas être en mesure de le faire, vous pouvez continuer à utiliser une déclaration papier.

L'obligation de déclarer ses revenus en ligne étant progressive, vous aurez l'obligation de déclarer en ligne sous les mêmes conditions :

- en 2018, si votre RFR est supérieur à 15 000 € (il sera indiqué sur votre avis d'impôt 2017 - revenus 2016) ;

- en 2019, quel que soit votre RFR.

Source:

<https://www.impots.gouv.fr/portail/www2/minisite/declaration/je-declare-mes-revenus-en-ligne.html>

DETACHEMENT DE SALARIES EN FRANCE : LE FORMULAIRE A1

Afin que le détachement de salariés étrangers en France soit régulier au sens de règles de coordination de sécurité sociale en Europe, il convient de faire établir préalablement par l'organisme compétent du pays d'emploi habituel une attestation A1. Cette attestation permettra en cas de contrôle de prouver que le salarié détaché reste, pour la durée de son détachement en France, assujéti au régime de sécurité sociale de son pays d'envoi.

Plus d'informations :

https://www.suedlicher-oberrhein.ihk.de/blob/frihk24/international/downloads/3688378/04a9c65b14be6cfc1d87b13f9145b673/Newsletter-International-03_2017-data.pdf

https://www.dvka.de/de/arbeitgeber_arbeitnehmer/antraege_finden/entsendung_ausland/entsendung_ins_ausland.html?country=Frankreich

http://www.cleiss.fr/reglements/A1_infos.pdf (en français)

L'ARRIVEE DE LA VIGNETTE ENVIRONNEMENTALE CRIT'AIR

La vignette Crit'Air, disponible pour tous les véhicules depuis juillet 2016, est obligatoire à Paris, Lyon et Grenoble depuis janvier 2017. Lille deviendra la prochaine ville à imposer la vignette à tous les véhicules circulant dans son agglomération à compter de juin 2017 et Strasbourg a annoncé vouloir définir une zone de circulation restreinte écologique en septembre 2017.

L'arrivée de la vignette marque la volonté de la France de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Les véhicules polluants et anciens seront peu à peu retirés de la circulation.

Les véhicules n'étant pas immatriculés en France devront eux aussi se plier à la règle et s'équiper d'une vignette Crit'Air sous peine d'amende s'élevant à 68 euros pour les voitures particulières et les autres véhicules et à 135 euros pour les poids-lourds et les autocars.

Il est possible de commander la vignette sur le site dédié du ministère de l'environnement pour la somme de 4,18 € frais d'envoi compris à l'adresse suivante :

www.certificat-air.gouv.fr.

Plus d'informations :

<http://france.fr/fr/infosredac/vignette-crit-air>

ALLEMAGNE

DECLARATION D'IMPOT 2017 EN ALLEMAGNE

Qui est concerné par la déclaration d'impôts?

L'obligation de déclarer ses impôts sur le revenu concerne notamment les personnes bénéficiant d'un revenu supplémentaire en plus du salaire (revenus de pensions ou revenus de l'étranger par exemple) ou qui ont choisi les catégories fiscales V ou VI.

Une déclaration est cependant utile dans tous les cas, car elle peut entraîner un remboursement d'impôts trop payés dans le cadre du prélèvement à la source et une déduction des frais professionnels.

Délai de dépôt et possibilités de prolongation

La déclaration d'impôts peut se faire à partir du milieu du mois de mars, et jusqu'au 31 mai.

Une prolongation du délai de déclaration d'impôts est permise dans les cas suivants (sous réserve d'en informer le Finanzamt avant le 31 mai) :

- en cas de recours à un conseiller fiscal ou à une association d'aide aux contribuables
- en cas de maladie, d'attente de justificatifs, de déménagement, de surcharge de travail

Classes d'Imposition (Steuerklassen)

Un barème selon la situation familiale permet un classement en six catégories fiscales (Steuerklasse). Les indications concernant la catégorie fiscale sont inscrites sur la carte fiscale.

Comment se faire aider ?

Vous pouvez obtenir une aide auprès du Finanzamt de votre ville, d'un conseiller fiscal (Steuerberater – recommandé pour les cas compliqués) ou d'une association d'aide aux contribuables (Lohnsteuerhilfverein).

Source : <http://www.connexion-francaise.com>

LA RETRAITE FLEXIBLE OU « FLEXIRENTE »

Le Parlement allemand a adopté, le 21 octobre 2016, la loi sur « la flexibilité du passage de la vie active à la vie de retraité et sur la prévention et la réhabilitation dans la vie active ». Une première partie de la loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, la seconde prendra effet le 1^{er} juillet 2017.

Cette loi a pour objectifs de faciliter le passage d'une vie professionnelle à celle de retraité et de rendre attractif la poursuite d'une activité même si l'âge légal de départ à la retraite est atteint. En d'autres termes, elle doit permettre au bénéficiaire d'une pré-retraite de pouvoir gagner plus facilement un salaire supplémentaire. De plus, toute autre activité, après avoir atteint l'âge légal de la retraite, doit permettre de majorer le montant de la pension perçue.

Cette nouvelle loi de flexibilité a pour objectif que la retraite et la poursuite d'une activité puissent être combinées plus facilement.

Pour plus d'informations :

http://www.deutsche-rentenversicherung.de/Allgemein/de/Navigation/5_Services/01_kontakt_und_beratung/02_beratung/03_haeufige_fragen/12_flexirente_node.html

SUISSE

INITIATIVE « SORTONS DE L'IMPASSE ! » : APRES CONSULTATION, LE CONSEIL FEDERAL RENONCE A PRESENTER UN CONTRE-PROJET

Le Conseil fédéral rejette l'initiative « Sortons de l'impasse », car il estime qu'il n'est pas pertinent de supprimer de la Constitution l'article sur l'immigration. Il a également décidé de ne pas proposer au Parlement de modifier cet article, les partis, les associations et les cantons ayant dans l'ensemble réagi négativement, durant la consultation, à ses propositions de contre-projet direct à l'initiative.

L'initiative populaire « Sortons de l'impasse ! Renonçons à rétablir des contingents d'immigration » veut revenir sur le résultat de la votation du 9 février 2014 (« Initiative contre l'immigration de masse ») : elle veut supprimer de la Constitution (Cst.) l'article sur l'immigration (art. 121a Cst.) et les dispositions transitoires s'y rapportant (art. 197, ch. 11, Cst.).

Attaché au maintien de l'objectif constitutionnel visant à gérer l'immigration par des moyens appropriés, le Conseil fédéral avait déjà décidé en octobre 2016 de rejeter cette initiative. Il s'était alors prononcé, sur le principe, en faveur d'un contre-projet direct. Le 16 décembre 2016, le Parlement a adopté la législation d'exécution de l'article sur l'immigration. Cinq jours plus tard, le Conseil fédéral a décidé d'élaborer deux options de contre-projet direct pour modifier l'article sur l'immigration de sorte à supprimer le conflit entre celui-ci et la législation d'exécution. Il a ensuite mis ses propositions de modification de la Constitution en consultation du 1^{er} février au 1^{er} mars 2017.

Réponses essentiellement négatives lors de la consultation

Les participants à la consultation ont quasiment tous rejeté les contre-projets directs proposés par le Conseil fédéral. Certains ont formulé de nouvelles options de contre-projet, dont la teneur allait toutefois dans des directions très différentes. Vu les résultats essentiellement négatifs de la consultation, il n'y a pas lieu de croire qu'il serait possible de trouver un contre-projet susceptible d'obtenir la majorité lors de la procédure parlementaire et de la votation populaire. Pour cette raison, et étant donné qu'aucun référendum contre la loi de mise en œuvre de l'article sur l'immigration n'a abouti entre-temps, le Conseil fédéral renonce à présenter un contre-projet direct.

Large soutien à la voie bilatérale

Par ailleurs, la consultation a mis une nouvelle fois en évidence la large adhésion dont jouit la voie bilatérale avec l'UE. Une majorité des participants à la consultation soutient en outre la loi adoptée par le Parlement, qui reprend le principe de la priorité des demandeurs d'emploi en Suisse, un point important de l'article sur l'immigration.

Le Parlement fédéral a jusqu'au 27 avril 2018 pour arrêter sa recommandation de vote sur l'initiative « Sortons de l'impasse ! ». Il peut proroger ce délai d'un an si au moins une des Chambres a pris une décision sur un contre-projet ou sur un projet d'acte en rapport étroit avec l'initiative populaire.

Source : www.admin.ch

TRANSFRONTALIER

CAMPAGNE FISCALE FRANÇAISE DE 2017 : NOUVELLES DISPOSITIONS POUR LES RETRAITES BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS ALLEMANDES

Vos déclarations de revenus en France doivent être remises avant le 17 mai, si vous choisissez la déclaration en version papier (un délai légèrement plus long vous est accordé pour finaliser la déclaration en ligne).

Pour les bénéficiaires de pensions allemandes résidant en France, les règles d'imposition ont changé cette année.

Les retraites allemandes ne sont plus à déclarer ni à imposer en Allemagne et de nouvelles règles ont été introduites en France.

Vous pouvez télécharger un mode d'emploi pour votre déclaration de revenus en France sur notre site internet en cliquant sur le lien suivant :

https://www.infobest.eu/fileadmin/data/Publikationen/Rentenbesteuerung/Notice_d%C3%A9clarations_des_revenus_2017.pdf

« DIE TRAM IST DA » : LA LIGNE STRASBOURGEOISE DE TRAM D TRAVERSE LE RHIN DEPUIS LE 29 AVRIL

L'arrivée des premiers voyageurs en tram à l'arrêt Kehl-Bahnhof le 29 avril 2017 à 4h50 a marqué le succès d'un grand projet transfrontalier dont se félicitent les villes voisines de Strasbourg et de Kehl qui s'imaginaient ce moment depuis 2008.

Le projet s'est consolidé et développé grâce à une discussion intensive entre les partenaires des deux villes pour faire concorder leurs juridictions et leurs aspirations, et ce toujours en concertation avec leurs habitants respectifs.

Le chantier fût ambitieux. Depuis le 1er coup de pioche du chantier le 26 février 2014 et la mise en service du tram le 29 avril 2017, trois ouvrages majeurs ont été réalisés : un pont franchissant le bassin Vauban, une trémie passant sous les voies ferrées du port autonome et un pont franchissant le Rhin aux côtés du pont de l'Europe.

L'amélioration du quartier en plein essor du Port autonome, où la nouvelle clinique Rhéna a récemment ouvert ses portes aux patients, mais aussi la volonté de réduire la circulation automobile sur un trajet frontalier déjà bien encombré ont motivé la construction de la ligne de tram.

Une grande partie des quelques 10 500 frontaliers et 300 écoliers traversant la frontière dans un sens ou dans l'autre chaque jour sont à présent en mesure d'emprunter les quatre nouveaux arrêts qui jalonnent les 2,7 km d'extension de la ligne D : Citadelle, Starcoop, Port du Rhin, Kehl-Bahnhof. En 2018 seront desservis les arrêts Hochschule et Kehl-Rathaus.

Cette mobilité facilitée et toujours plus dynamique fait le bonheur des commerçants de Kehl et de Strasbourg qui comptent parmi leurs clients de nombreux habitants de la ville frontalière voisine.

Vous trouverez les tarifs en vigueur aux usagers de la nouvelle ligne D sur : <http://www.rue89strasbourg.com/tram-vers-kehl-prix-tickets-114166>

INFOBEST

INFOBEST PALMRAIN : 29^{EME} REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Existence assurée jusqu'en 2019, plus de 7 500 demandes traitées en 2016 et 100 000 usagers servis depuis l'ouverture !

Dès 2016, les partenaires cofinanceurs d'INFOBEST PALMRAIN avaient convenu de la nécessité de maintenir l'activité de l'instance trinationale d'information et de conseil pour les questions transfrontalières. Une nouvelle convention a donc été signée et l'existence de l'instance est actuellement assurée jusqu'en 2019.

Le Comité directeur, composé des représentants (élus, Préfet, etc.) des 22 partenaires français, allemands et suisses, s'est réuni pour la 29^e fois ce 31 mars, dans les locaux de l'instance au Palmrain (Village-Neuf). À l'occasion de cette nouvelle phase triennale, la présidence est passée du Département du Haut-Rhin au Canton de Bâle-Campagne et le Conseiller Départemental Daniel Adrian a symboliquement passé le relais au Conseiller d'État Isaac Reber. Tous deux ont tenu à souligner l'importance d'INFOBEST PALMRAIN pour le vivre ensemble dans la région trinationale depuis sa création, précisant qu'elle est peut-être encore plus grande aujourd'hui, au vu des évolutions politiques et sociétales récentes. Le Comité directeur a ensuite notamment adopté les rapports d'activité et financier pour 2016 et fixé les grandes orientations pour le travail de l'équipe en 2017 et 2018.

Depuis près de 25 ans, INFOBEST PALMRAIN est au service des particuliers, des élus, des administrations et des acteurs économiques. Les quatre permanents répondent indifféremment en français ou en allemand aux questions transfrontalières les plus diverses, qui leur sont posées par téléphone, par courriel ou directement sur place. L'équipe édite des mémentos et offre, avec les trois autres INFOBESTs le long du Rhin, des informations bilingues très complètes sur le site internet du réseau. Le principe du guichet unique trinationnel est autant appréciable pour les administrations et élus qu'apprécié par les usagers. Il est d'ailleurs invariablement très fortement sollicité : en 2016, ce sont 7 585 demandes émanant de 6 014 usagers qui ont été traitées. Comparée aux premières années d'existence de l'instance, la demande est non seulement deux fois plus importante, mais aussi plus exigeante – et demande un engagement sans faille des quatre permanents.

En 2016, la majorité des questions était une fois de plus liée à l'exercice d'une activité professionnelle transfrontalière. Les usagers recourent à l'instance avant, pendant ou après avoir travaillé dans un pays voisin et s'interrogent par exemple à propos des impôts (17,4 % des demandes), de l'assurance maladie (15,9 %), des pensions de retraite ou d'invalidité (13,3 %), des prestations familiales (8,7 %) ou encore du droit du travail (7,5 %). Il s'agit parfois de généralités comme "ais-je le droit de travailler en Suisse ?", mais bien plus souvent de thématiques complexes, telles que, par exemple "nous embauchons un frontalier pour un emploi à 80 %, dont une journée par semaine en télétravail depuis son domicile, et qui travaille occasionnellement pour un autre employeur dans son pays ; où et comment faut-il payer les charges salariales ?".

Ce deuxième exemple illustre une problématique de plus en plus fréquente, à savoir celle de la législation sociale applicable en cas de pluriactivité (dans plusieurs États). Ce type de situation se multiplie dans le monde du travail, mais les connaissances de la réglementation restent relativement faibles. Les partenaires cofinanceurs d'INFOBEST PALMRAIN se sont donc réjouis du fait que l'équipe ait été particulièrement active dans ce domaine en 2016, notamment en publiant un fascicule d'information sur le sujet ou en intervenant à l'occasion d'un séminaire d'une union patronale suisse.

Le Comité directeur a par ailleurs noté avec joie et fierté le passage du cap du 100 000^e usager servi par INFOBEST PALMRAIN. Une petite réception en présence de l'utilisateur est prévue ultérieurement.



L'équipe de l'INFOBEST avec son nouveau Président, M. Isaac Reber

INFOBEST VOGELGRUN/BREISACH : POURSUITE DES COFINANCEMENTS POUR QUATRE ANS

2016 a été de nouveau pour l'INFOBEST Vogelgrun/Breisach une année intensive en matière de conseil des usagers et de travail de projet : 5305 demandes traitées, de nombreux partenariats et projets menés en particulier sur l'imposition et l'emploi transfrontalier.

Le 3 mai dernier s'est tenu le Comité Directeur de l'INFOBEST Vogelgrun/Breisach à la mairie de Breisach. Cette réunion était présidée par **Dorothea Störr-Ritter**, Landrätin du Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald et également Présidente de l'INFOBEST. De nombreux représentants des 13 cofinanceurs de l'INFOBEST étaient présents dont **Gérard Hug**, Président de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach et Vice-Président de l'INFOBEST, **Eric Straumann**, Député et Président du Conseil départemental du Haut-Rhin, **Frédéric Pfliegersdoerffer**, Président de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim et Président de la Commission Relations internationales et transfrontalières du Conseil régional Grand Est, **Oliver Rein**, Maire de Breisach, **Claudine Ganter**, Adjointe au maire de la Ville de Colmar et Conseillère régionale, **Bernard Gerber**, Conseiller régional, **Betty Muller**, Conseillère départementale, **Claude Brender**, Président du GLCT Centre Hardt Rhin Supérieur et Vice-président de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach en charge de l'Economie et du Numérique et **André Sieber**, Vice-président de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach en charge de la Coopération Transfrontalière.



Les membres du Comité Directeur et l'équipe de l'INFOBEST

La réunion annuelle du Comité Directeur est l'occasion de dresser le bilan, de faire une rétrospective des événements marquants de l'année passée et d'évoquer les projets à venir. Les membres du Comité Directeur se sont félicités du bilan très positif de l'INFOBEST en 2016, année des 20 ans de l'INFOBEST célébrés dignement lors du dernier Comité Directeur le 17 juin 2016 en présence de très nombreux partenaires politiques et administratifs !

En 2016, l'équipe de l'INFOBEST a traité **5305 demandes** soit un nombre de demandes en augmentation depuis 2014. **Depuis la création de l'instance en 1996, ce sont ainsi plus de 91 000 usagers qui ont été informés et conseillés** ! En 2016 les demandes ont principalement porté sur l'imposition, la retraite, les prestations familiales et l'emploi (droit du travail, chômage, statut du frontalier), thèmes qui intéressent particulièrement les usagers de la Région trinationale du Rhin supérieur et sur lesquels l'INFOBEST a développé une expertise reconnue.

Outre l'information et le conseil, l'INFOBEST mène parallèlement **de nombreux projets en partenariat** avec les administrations et organismes de sécurité sociale des deux pays ainsi qu'avec le réseau EURES-T Rhin supérieur et d'autres institutions transfrontalières. De nombreuses permanences mensuelles sont ainsi organisées dans les locaux de l'INFOBEST (services de l'emploi des deux pays, caisse de retraite allemande, caisses d'assurance maladie française et allemande, conseillère EURES sur le droit du travail en Allemagne). Par ailleurs lors de la Journée d'Information Transfrontalière, les usagers ont la possibilité de rencontrer individuellement les experts de caisses et administrations des deux pays. En 2016, dans le cadre des festivités des 20 ans d'INFOBEST, deux éditions de la Journée ont été organisées. Cette manifestation se tient habituellement une fois par an. Devant le succès

rencontré (plus de 150 entretiens par Journée), l'INFOBEST a décidé de réorganiser deux éditions de la Journée en 2017 (28 mars et 21 novembre).

Dorothea Störr-Ritter et **Gérard Hug** ont tout particulièrement félicité l'équipe de l'INFOBEST pour les nombreux projets et actions menés dans le domaine de **l'emploi transfrontalier** : tenue de multiples interventions sur le statut du travailleur frontalier, participation à de nombreuses manifestations sur ce thème (Salon régional Formation Emploi à Colmar, manifestation « Emploi et Formation en Allemagne, Warum nicht ! » à Mulhouse, Forum Transfrontalier à Marckolsheim, organisation en coopération avec Pôle Emploi Colmar Lacarre d'un Bewerbtag, participation du Service de Placement Transfrontalier Haut-Rhin Freiburg Lörrach aux Journées d'Information Transfrontalière, ...). Ils ont souligné l'importance des actions menées en faveur de l'emploi et de l'apprentissage transfrontalier dans la Région du Rhin Supérieur.

Parallèlement à son positionnement sur l'emploi transfrontalier, l'INFOBEST a également poursuivi son travail de projet sur le thème de **l'imposition**. **Eric Straumann** a tout particulièrement salué le travail mené par l'INFOBEST dans le cadre du projet « Groupe d'intervention Imposition des retraites allemandes ». Depuis sa mise en place en juin 2013, plus de 13 000 usagers, résidant en France et percevant une retraite ou pension d'Allemagne, ont été accompagnés dans leurs démarches par les deux collaborateurs INFOBEST dédiés à cette thématique. Malgré l'entrée en vigueur de l'avenant à la convention fiscale franco-allemande et l'imposition uniquement en France des retraites allemandes à partir de 2016, le nombre de demandes reste élevé. L'avenant n'est, en effet, pas rétroactif, pour les années antérieures à 2016. Par ailleurs de nouvelles problématiques sont apparues comme l'assujettissement à la CSG/CRDS des retraites allemandes.

Dorothea Störr-Ritter a remercié l'équipe de l'INFOBEST pour son travail et son engagement. Elle a adressé également ses remerciements aux cofinanceurs. Sans leur soutien indéfectible, depuis la création de l'instance, le travail de l'INFOBEST ne pourrait être aussi efficace. Elle s'est réjoui que les 13 cofinanceurs de l'INFOBEST renouvellent leur appui financier pour **la nouvelle convention de financement 2018-2021**. Ce soutien reste toutefois soumis à l'accord de leurs assemblées délibérantes respectives. Le financement de l'INFOBEST est, en effet, fixé par une convention de financement et de fonctionnement qui doit être renégociée tous les quatre ans.

INFOBEST Vogelgrun/Breisach

DIALOGUE CITOYEN TRANSFRONTALIER A BREISACH



Le 6 mai dernier s'est tenu un Dialogue citoyen sur la coopération transfrontalière à Breisach.

Plus de 80 citoyens de Breisach am Rhein et de communes françaises voisines (Biesheim, Vogelgrun, Widensolen, Volgelsheim, Neuf-Brisach et Alolsheim) étaient présents.

Ensemble, ils ont échangé leurs points de vue sur les relations franco-allemandes dans la région frontalière. Pour ce Dialogue transfrontalier, qui a été réalisé sous cette forme pour la première fois dans le Rhin Supérieur, les participants ont été choisis au hasard dans le registre de population (*Melderegister*). Les thèmes de discussion du Dialogue transfrontalier ont été déterminés librement par les participants. Répartis en groupes, ils ont échangé intensivement sur la coopération transfrontalière : ses avantages, ce qu'ils aimeraient voir se développer ou s'intensifier mais également ce qui les préoccupe ou les dérange.

La Conseillère d'Etat pour la participation citoyenne et la société civile du Land du Bade-Wurtemberg Gisela Erler, la Regierungspräsidentin de Freiburg Bärbel Schäfer, le maire de Breisach Oliver Rein et le président de la Communauté de Communes Pays-Rhin Brisach Gérard Hug ont également participé au Dialogue.

Maintenir de bonnes relations de voisinage et continuer à développer des dialogues transfrontaliers soulignent la volonté du Land de maintenir de bonnes relations de voisinage avec ses voisins frontaliers français et avec la nouvelle région Grand Est. En outre, la coopération transfrontalière doit être développée et intensifiée dans la Région du Rhin Supérieur. Les résultats des Dialogues sont inclus dans le futur programme de travail du gouvernement du Land relatif à la coopération avec la France et à la politique européenne. Outre celui de Breisach am Rhein, deux Dialogues se tiendront, l'un à Baden-Baden (20 mai 2017) et l'autre à Kehl (1^{er} juillet 2017). Ici aussi, les participants seront choisis au hasard des deux côtés de la frontière et invités.

Source : https://stadt.breisach.de/de/ip/news/7/9853/0/Guez_BUERGERDIALOG_sTAMI

MANIFESTATION JARDINS OUVERTS 2017 DU LANDKREIS EMMENDINGEN



A l'occasion de la manifestation « Jardins ouverts » du Landkreis Emmendingen, 24 propriétaires de jardins ouvriront les portes de leur jardin aux visiteurs entre mai et la mi – septembre 2017.

A une date précise, sur 27 jours répartis sur ladite période, les amateurs ont ainsi l'opportunité de visiter un jardin privé de la région. Cette année, trois jardins français participent de nouveau à cette action – l'un à Marckolsheim et deux à Ohnenheim.

Le parrainage de cette manifestation « Jardins ouverts » est effectué par le Landrat Hanno Hurth, l'encadrement technique est assuré par Monsieur Hansjörg Haas de Herbolzheim-Bleichheim. L'accès aux jardins est gratuit.

Toutes les dates et les descriptifs des jardins se trouvent sur le site internet du Landratsamt Emmendingen : www.landkreis-emmendingen.de . Une traduction française du programme est également disponible.

Permanences du réseau INFOBEST

	INFOBEST PAMINA	INFOBEST Kehl/ Strasbourg	INFOBEST Vogelgrun/ Breisach	INFOBEST PALMRAIN
EURES	EURES-T 04.05.2017 sur rendez-vous	-	Conseillère EURES sur le droit du travail un jeudi toutes les deux semaines sur rendez-vous	-
Agentur für Arbeit, Pôle Emploi	-	Pôle Emploi 16.05.2017 20.06.2017 sur rendez-vous	Agentur für Arbeit Pôle Emploi 01.06.2017 06.07.2017	-
Caisses de retraite	DRV et Carsat 20.06.2017 sur rendez-vous	DRV 30.05.2017 sur rendez-vous	DRV 16.05.2017 20.06.2017 sur rendez-vous	
Caisses d'assurance maladie	AOK 04.05.2017 01.06.2017	-	CPAM et AOK 18.05.2017 29.06.2017 sur rendez-vous -	-
CAF	-	-	-	14.06.2017 26.07.2017 sur rendez- vous
Imposition retraite en Allemagne	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous
Notaire	Chaque 1 ^{er} mardi du mois, l'après- midi sur rendez-vous	-	-	-
Journées d'informations transfrontalières	-	-	21.11.2017 sur rendez-vous	-

INFOBEST Kehl/Strasbourg Rehfusplatz 11 D-77694 Kehl am Rhein D: ☎ 07851 / 9479 0 D: 📠 07851 / 9479 10 F: ☎ 03 88 76 68 98 E-Mail: kehl-strasbourg@infobest.eu	INFOBEST Vogelgrun/Breisach Ile du Rhin F-68600 Vogelgrun D: ☎ 07667 / 832 99 F: ☎ 03 89 72 04 63 F: 📠 03 89 72 61 28 E-Mail: vogelgrun-breisach@infobest.eu
INFOBEST PAMINA Altes Zollhaus D-76768 Neulauterburg D: ☎ 07277 / 8 999 00 D: 📠 07277 / 8 999 28 F: ☎ 03 68 33 88 00 F: 📠 03 68 33 88 28 E-Mail: infobest@eurodistrict-pamina.eu	INFOBEST PALMRAIN Pont du Palmrain F-68128 Village-Neuf D: ☎ 07621 / 750 35 F: ☎ 03 89 70 13 85 F: 📠 03 89 69 28 36 CH: ☎ 061 322 74 22 CH: 📠 061 322 74 47 E-Mail: palmrain@infobest.eu

Mentions légales :

INFOBEST Vogelgrun/Breisach

Ile du Rhin
F-68600 Vogelgrun

F : 03 89 72 04 63/ D: 07667 / 832 99
vogelgrun-breisach@infobest.eu

Responsable de publication : Delphine Carré

Rédaction

Pascale Allgeyer, Christiane Andler, Marc Borer, Bastien Candelier, Delphine Carré, Hanna Endhart, Anette Fuhr, Larissa Hirt, Julien Kurtz, Cyril Mantoy, Nadia Pierson-Ben Yekhlef, Audrey Schlosser, Antoine Schmitz, Stefanie Seyfert.